

**Droit européen des contrats**  
**Questionnaire à l'attention des avocats français**

Mes Chers Confrères,

Madame Viviane Reding, Commissaire européenne en charge de la Justice, des droits fondamentaux et de la citoyenneté, a fait savoir qu'elle attachait une importance prioritaire au droit européen des contrats.

C'est dans ce contexte que la Commission européenne a mis en place un groupe d'experts en avril 2010 et qu'elle a publié, le 1<sup>er</sup> juillet 2010, un [Livre vert](#) relatif aux actions envisageables en vue de la création d'un droit européen des contrats pour les consommateurs et les entreprises.

En accord avec le Conseil National des Barreaux, le Barreau de Paris et la Conférence des Bâtonniers, et afin que notre profession puisse faire entendre sa position dans ce processus législatif d'élaboration d'un droit européen des contrats, la Délégation des Barreaux de France a mis en place un groupe de travail pour répondre à ce Livre vert. Nous souhaiterions dans ce cadre recueillir vos avis.

A cette fin, nous avons élaboré les questions suivantes auxquelles nous vous demandons de bien vouloir répondre.

Dominique Voillemot  
Président

Vos réponses à ce questionnaire sont souhaitées avant le **15 novembre 2010**.

Merci de bien vouloir nous les faire parvenir par courriel à l'adresse suivante :  
[mathieu.rouillard@dbfbruxelles.eu](mailto:mathieu.rouillard@dbfbruxelles.eu) au format Word ou PDF.

Pour toutes informations et/ou questions complémentaires, vous pouvez vous adresser à Mathieu Rouillard, collaborateur de la DBF en charge de ces questions, à l'adresse courriel ci-dessus ou par téléphone au +32 (0) 2 237 43 06.

**Question n° 1 :**

La mise en place d'un droit européen des contrats vous paraît :

- nécessaire
  - utile
  - inutile
  - autres
- (justifiez et précisez)

---

---

---

---

---

**Question n° 2 :**

Au regard de votre pratique professionnelle, quels sont les domaines d'activités en matière contractuelle qui mériteraient d'être harmonisés au sein de l'Union européenne (construction, hôtellerie, ...) ?

---

---

---

---

---

**Question n° 3 :**

Au regard de votre pratique professionnelle, quels sont les types de contrats qui mériteraient d'être harmonisés au sein de l'Union européenne (contrat de vente, contrat de location, contrat de sous-traitance, contrat d'entreprise, ...) ?

---

---

---

---

---

---

**Question n° 4 :**

Au regard de votre pratique professionnelle, certaines étapes de la vie du contrat mériteraient-elles plus particulièrement une harmonisation au niveau européen (pourparlers, formation, exécution, ...) ?

---

---

---

---

---

---

**Question n° 5 :**

Citez des exemples concrets de difficultés rencontrées en raison de l'absence d'harmonisation européenne du droit des contrats et des obligations ?

---

---

---

---

---

**Question n° 6 :**

Pensez-vous que l'absence d'un droit des contrats harmonisé soit un frein au développement des relations commerciales au sein de l'Union européenne ? Le cas échéant, pour quelle(s) raison(s) ?

---

---

---

---

---

**Question n° 7 :**

Quelle nature juridique (optionnelle ou contraignante) devrait prendre le futur instrument européen du droit des contrats ?

---

---

---

---

---

**Question n° 8 :**

Avez-vous entendu parler du Projet de Cadre Commun de Référence (PCCR) (*Draft Common Frame of Reference - DCFR*), publié il y a quelques mois ?

---

---

---

---

---

**Question n° 9 :**

En cas de réponse affirmative à la question n°8, quelle est votre opinion sur la qualité, l'utilité pratique, etc. de ce projet ?

---

---

---

---

---

**Question n° 10 :**

De votre point de vue, est-il plus utile économiquement d'harmoniser le droit des contrats au sein de l'Union européenne ou de simplifier/développer les règles de conflit de lois et les règles de conflits de juridictions existantes (à l'instar des Règlements Rome I et Bruxelles I) ?

---

---

---

---

---

**Question n° 11 :**

Selon vous, le futur instrument européen du droit des contrats devrait-il s'attacher à réglementer uniquement les contrats conclus entre professionnels (Business To Business) et/ou également les contrats conclus entre professionnels et consommateurs (Business To Consumer) ?

---

---

---

---

---

\* \*  
\*

**Pour plus d'informations sur le sujet du droit européen des contrats**

(Cliquez sur les liens)

- [Synthèse de la législation du droit de l'Union européenne en droit européen des contrats](#)
- [Projet de Cadre Commun de Référence, de décembre 2009, disponible uniquement en anglais](#)
- [Décision de la Commission européenne du 26 avril 2010 portant création du groupe d'experts pour un cadre commun de référence dans le domaine du droit européen des contrats](#)
- [Livre vert de la Commission européenne du 1<sup>er</sup> juillet 2010 relatif aux actions envisageables en vue de la création d'un droit européen des contrats pour les consommateurs et les entreprises](#)

**Identification**

**Souhaitez-vous que vos réponses soient annexées à la réponse au Livre vert de la DBF ?**

- Oui
- Non

**Coordonnées personnelles :**

Nom : .....  
Prénom : .....  
Nom, forme et taille du Cabinet : .....  
Spécialisation(s) : .....  
Adresse : .....  
Téléphone : .....  
Courriel : .....

**Souhaitez-vous que vos coordonnées soient communiquées à la Commission européenne ?**

- Oui
- Non

**Souhaitez-vous recevoir notre lettre d'information électronique (L'Europe en Bref) ?**

- Oui
- Non